



Grand Prix de l'Environnement® des villes d'Ile de France

Fiche Communication :

La politique énergétique d'Arc de Seine

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération Arc de Seine s'est engagée dans une politique ambitieuse et volontariste de maîtrise de l'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. Cet engagement s'est construit pendant ces cinq dernières années et est aujourd'hui formalisé au niveau européen par la signature de la Convention des Maires.

Premier jalon : le Relais Info→Énergie

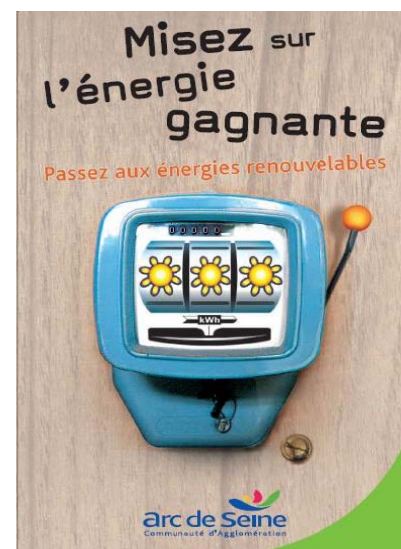


En 2005, Arc de Seine ouvre un Relais Info→Énergie. Les habitants qui souhaitent engager des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement y trouvent une écoute, des conseils et une aide à la mise en œuvre de leurs projets. Les permanences du Relais Info→Énergie se tiennent dans les cinq villes du territoire pour garantir un contact de proximité avec les habitants.



Deuxième jalon : la subvention « énergies renouvelables »

Arc de Seine a mis en place en 2007 une subvention pour les particuliers souhaitant s'équiper d'installations utilisant les énergies renouvelables. L'objectif est de les encourager à entreprendre cette démarche en en allégeant le coût. Les bénéficiaires peuvent être subventionnés à hauteur de 50% du coût de la main d'œuvre, ce qui représente une part non négligeable de la dépense. Il s'agit d'un véritable outil d'incitation qui vient s'ajouter aux aides existantes que sont le crédit d'impôt, la subvention de la Région Île-de-France et les aides de l'ANAH.



CHAVILLE | ISSY-LES-MOULINEAUX | MEUDON | VANVES | VILLE D'AVRAY

Troisième jalon : la création de l'ALE

En 2008, dans la continuité de cette politique, elle crée l'Agence Locale de l'Énergie (ALE) *Arc de Seine Énergie* avec le soutien de l'Union Européenne. Elle est en activité depuis un an et ses locaux sont situés à la Maison de la Nature à Meudon.

Cet outil de proximité est au service d'une gestion plus rationnelle des énergies sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Son objectif est d'informer, de sensibiliser, d'accompagner les projets des particuliers, via l'Espace Info→Énergie, et des acteurs locaux, des communes et des bailleurs installés sur le territoire d'Arc de Seine. Elle a également un rôle d'animation du territoire sur les domaines de l'efficacité énergétique, de la maîtrise de l'énergie, de l'éco-construction et des énergies renouvelables en direction de ces publics.



Quatrième jalon : Un Plan Climat et la signature de la Convention de Maires

Cette année, la Communauté d'agglomération a franchi une nouvelle étape en signant la Convention des Maires sur le changement climatique. Elle s'est ainsi engagée officiellement à diminuer de plus de 20% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

La Convention met l'accent sur l'importance de la prise en compte de l'échelle locale dans les actions de lutte contre le changement climatique. Les collectivités locales signataires s'engagent à se doter de moyens pour encourager la population à mettre en œuvre des actions en faveur de l'environnement. C'est à ce titre que l'Agence Locale de l'Énergie revêt un intérêt capital : elle constitue le levier de cette ambitieuse politique locale de maîtrise de l'énergie.

Les actions concrètes d'Arc de Seine seront formalisées dans son Plan Climat qui est en cours d'élaboration. Il constituera le volet énergie-climat de son Agenda 21 communautaire. Actuellement, en phase diagnostic, un bilan carbone de son patrimoine et du territoire est en cours d'élaboration.



Cérémonie officielle de signature de la Convention des Maires, le vendredi 3 avril 2009

CHAVILLE | ISSY-LES-MOULINEAUX | MEUDON | VANVES | VILLE D'AVRAY

